Communauté de Communes
de l'Orée de Puisaye

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze et le seize décembre à dix-neuf heures quinze, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Perreux, membre de la Communauté de Communes de L'Orée de Puisaye sous la présidence de Monsieur Michel Courtois. Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lionel MOREAU, Bruno ACKERMANN, Noël ARDUIN, Danny BOURGES, Jean-Pierre GERARDIN, Fabienne JAVON, Éric JUBLOT, Elizabeth TAVELIN, Patrick TAVELIN, Dominique LESINCE, Florian BOURGEOIS, Sylvie GOIS, Rose-Marie VUILLERMOZ, Alain DANCHOT, Roger TAVELIN, Viviane VASSET, Daniel ROY, Régis POIRIER, Michel COURTOIS, Francis MOREAU, Gilbert LE DRUILLENEC, Martine MOREAU, Annick BAUDENON NOIVILLE, Claudine BERNIER, Hervé CHAPUIS, Michel BEULLARD, Samuel GRANDJEAN, Bernard MOISSETTE et Alain VAVON.
Absents excusés : Gaëlle JANOT (pouvoir à Éric JUBLOT), Sonia ZIMMERMANN, Nathalie SAULNIER, Joël LALES.
Madame Danny BOURGES est élue secrétaire de séance.
Membres afférents au conseil : 33
Membres présents : 29
Membres ayant pris part à la délibération : 30
Date de convocation : 8 décembre 2015

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter trois points urgents à l'ordre du jour (diagnostic assainissement Charny et St Martin, suppression régie piscine, avis carte eau CDCI)
Les conseillers communautaires donnent leur accord.

Monsieur le Président demande l'approbation du compte-rendu du 18 novembre 2015. Les conseillers évoquent plusieurs points à modifier :

- P.2 : le président du SIAEP informe l'assemblée que le château d'eau de Chevillon n'a pas d'alimentation électrique.
- P.10 : enlever le nom de Mme Elodie MENARD, car elle n'est pas déléguée communautaire, bien qu'elle ait assisté à la séance.
- Subvention à l'office de tourisme : Mme Danny BOURGES peut voter car elle ne fait pas partie du conseil d'administration de l'Office de Tourisme.
- Affaires diverses : Mme Danny BOURGES soulève la question des indemnités du vice-président.

Compte-tenu de ces modifications, les conseillers communautaires approuvent le compte-rendu.

**Bornes de recharge pour véhicules électriques**

Monsieur CLERIN, vice-président du SDEY et Monsieur BURIET, directeur des services techniques, présentent le schéma directeur de déploiement des bornes de recharge. Le syndicat va recevoir 1 million d'euros d'aide pour l'implantation de 150 bornes sur son territoire. La charge est gratuite pour

les véhicules jusqu'en 2017, de même que l'abonnement pour les communes. Les points de recharge doivent être choisis en fonction de la puissance disponible sur le réseau électrique et l'accessibilité au réseau de téléphonie mobile. L'implantation d'une borne de recharge accélérée (2 voitures + 1 scooter et 1 vélo électrique) coûte environ 2000 €, les frais de maintenance s'élève à environ 400 € par an.
Un débat s'instaure sur l'utilité de cet investissement en zone rurale. Monsieur Jublot pense que cela peut favoriser le développement économique de Charny. Monsieur Courtois estime qu'il faut « prendre le train en marche ».

Les conseillers communautaires approuvent l'implantation d'une borne à Charny par 20 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

**Admission en non-valeur sur budget principal**

Madame le Receveur de la CCOP demande l'admission en non-valeur d'un certain nombre de titres impayés qui concernent principalement des cantines, depuis 2009. Ces impayés s'élèvent à 2797.12 €.
Les conseillers prononcent l'admission en non-valeur à l'unanimité.

**Conventions de partenariat avec Enfance et Loisirs**

Le Président demande l'autorisation de signer les conventions de partenariat avec l'association Enfance et Loisirs pour l'organisation du périscolaire. Madame Bourges ne comprend pas pourquoi Charny et Villefranche n'ont pas les mêmes conventions. Elle fait remarquer que les goûters sont à la charge de la CCOP et non du Centre de Loisirs. Le Président fait remarquer qu'il s'agit d'un texte de compromis pour arriver à un consensus.

Les conseillers communautaires autorisent le Président à signer ces conventions à l'unanimité, sauf celle de Charny avec 1 voix contre.

Monsieur Régis POIRIER rappelle qu'il faut signer des conventions avec les directeurs (trices) d'école pour l'occupation des locaux lors des NAP.

**Suppression et création de poste**

Il est proposé la suppression d'un poste au grade d'adjoint technique de 2ème classe à 18/35ème et la création d'un poste au grade d'adjoint technique de 2ème classe à 19/35ème contractuel pour la durée de l'année scolaire 2015-2016.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

**Réorganisation des services en vue de la commune nouvelle**

- Suppression de la fonction DRH et création de la fonction RH : afin de se mettre dans la légalité par rapport à la strate de population de la commune nouvelle. Madame Elisabeth TAVELIN demande si ce changement aura un impact financier. Il n'a aura pas d'incidence. L'agent conserve son grade et son salaire.
- Création de la fonction Urbanisme.
- Création de la fonction Secrétaire des Assemblées.
- Organigramme : le comité technique a émis un avis défavorable car les hiérarchies ne sont pas bien identifiées pour deux agents. A niveau du pôle technique, 1 agent supplémentaire sera affecté au secteur Sud.

Les conseillers adoptent des points à l'unanimité.

**Plannings des agents par pôle**

- Planning des secrétaires de mairie : Monsieur Gilbert LE DRUILLENNEC exprime son mécontentement de ne pas être informé de ce qui concerne la commune de Prunoy dont il est adjoint. Il lui est répondu que c'est le maire qui doit informer ses adjoints et son conseil. D'autre part, il ne comprend pas le changement de secrétaire et les nouveaux horaires de permanence du secrétariat de mairie pour lesquels il n'a été ni consulté, ni informé. La réponse est la même : c'est au maire de la commune de déléguer son adjoint aux réunions auxquelles il ne peut pas assister, ce qu'il n'a manifestement pas fait et ce qui explique pourquoi Monsieur LE DRUILLENEC n'a pas été informé.

Le planning des secrétaires de mairie est approuvé par 28 voix pour et 1 voix contre.

- Planning des agents techniques : la réorganisation a eu comme objectif qu'il y ait une équipe sur chaque commune, et que la sécurité des agents soit assurée.
- Planning des agents du pôle enfance et écoles
- Planning du pôle proximité
- Planning de pôle gestion-finances
- Planning du pôle ressources humaines-piscine
- Planning du pôle social
- Planning du pôle marchés publics-achats
- Planning du pôle urbanisme.

Les conseillers communautaires approuvent ces plannings à l'unanimité.

**Assistance à maîtrise d'ouvrage diagnostic assainissement Charny et St Martin sur Ouanne**

Il est nécessaire d'effectuer le diagnostic du système d'assainissement de Saint-Martin-sur-Ouanne et le diagnostic du réseau de collecte des eaux usées de Charny. L'Agence Technique Départementale de l'Yonne propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réglée par convention pour un montant de 8500.80 € TTC afin de réaliser ces diagnostics + 184,80 € TTC par demi-journée supplémentaire (réunions).

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, approuvent les termes de la convention annexée à la présente délibération et autorisent Monsieur le Président à la signer.

**Suppression régie piscine**

En raison du passage en commune nouvelle, Madame le Receveur de La CCOP demande une délibération de suppression de la régie piscine, la commune nouvelle devra prendre une délibération de création avant l'ouverture de la piscine.

Les conseillers communautaires acceptent ce dispositif.

**Affaires diverses**

- Monsieur Michel Beullard fait un point sur le projet TEPCV. Il y a du retard au niveau des documents techniques TEPOS. Une possibilité d'un emploi mutualisé à temps plein pour 3 ans, financé par l'ADEME et le FEADER est évoquée. Les aides sur le territoire s'élèvent à 4,5 millions d'euros, plus 2 millions d'euros pour un projet structurant.
- Collège les Cinq Rivières :
    - Le collège va perdre des heures d'enseignement.

- Le Carrefour des Métiers est supprimé. Il sera remplacé par un autre projet autour du Cinéma. La collectivité assurera un financement à hauteur de celui du Carrefour des Métiers.

- Syndicat Mixte de Puisaye : la collecte des plastiques pour le recyclage est étendue à de nouveaux types de plastiques. Ils seront mis dans la colonne emballages.
- Unité accueil de jour Alzheimer : le site de Prunoy n'est pas encore ouvert car il n'y a pas l'électricité. D'autre part, la commune de Prunoy n'a pas encore pris l'arrêté d'autorisation d'ouverture. Il y a un accord provisoire de l'ARS au niveau de l'accessibilité.

Le Président remercie des conseillers communautaires pour leur implication dans le projet de commune nouvelle et en particulier les membres du bureau qui ont consacré beaucoup d'énergie à la préparation du projet ainsi qu'aux affaires courantes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 30.

Le Président

Michel COURTOIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORÉE DE PUISAYE
60, route de la Mothe
89120
CHARNY

La Secrétaire

Danny BOURGES